



Saint-Sulpice-la-Forêt

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e)
Municipal(e)

Madame et Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie le :

Mercredi 8 avril 2026 à 20h30

Veillez agréer, Madame et Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

À Saint-Sulpice-la-Forêt, le 2 avril 2026

Le Maire,
Yann HUAUMÉ



ORDRE DU JOUR

1. Indemnités du Maire et des Adjoint-es - des Conseillers délégué-es et Conseiller-es / Délibération
2. Délégation du Conseil Municipal au Maire / Délibération
3. Institutions et vie politique / Mise en place de référents déontologiques pour les élus du conseil municipal / Délibération
4. Désignation du représentant de la commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires de la SPLA Territoires Publics / Délibération
5. Élection des membres de la commission d'Appel d'Offres (CAO) / Délibération
6. Désignation des membres dans les syndicats et groupements intercommunaux / Délibération
7. Choix des commissions municipales et extra-municipales et instances extérieures- attributions et désignation des membres / Délibération
8. Finances / tarifs ALSH / Courts séjours / Délibération
9. Finances / ALSH / Cross / Tarifs dossards / Demande vente boissons / Restauration rapide / Délibération
10. Délégation du Maire
11. Questions diverses

POUVOIR¹

Je soussigné Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e) Municipal(e)
donne pouvoir à :

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le 8 avril 2026
- de prendre part à toutes les délibérations.
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant² auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.³

Fait à Saint-Sulpice-la-Forêt, le :

¹ A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

² Validité : trois reports au maximum.

³ Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir » et signature.